



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 17 septembre 2025 à 20h30

Veuillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 10 septembre 2025

 Le Maire,
Yann HUAUMÉ

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme / Assistance à maîtrise d'ouvrage du restaurant scolaire / Engagement de la mission / Délibération
2. Personnel communal / Suppression de poste à temps complet / Modification du tableau des emplois et des effectifs / Délibération
3. Éducation / Recrutement d'un vacataire pour l'aide aux devoirs / Détermination taux de vacation / Délibération
4. Adhésion à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et mise à disposition de personnel / Délibération
5. Finances / Subvention fonds métropolitain transition écologique / Rennes Métropole / Modification de l'éclairage du terrain de football et de l'étude structurelle et sanitaire de la grange en bauge / Acceptation / Délibération
6. Rennes Métropole / Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'information des Demandeurs (PPGDID) / Avis
7. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique / Accès des bibliothèques publiques de Rennes Métropole aux services de la médiathèque départementale d'Ille et Vilaine / Délibération
8. Délégation du Maire
9. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 17 septembre 2025
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.